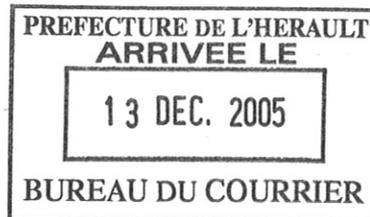




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 19
 Votants : 29
 Date de la convocation : 1^{er} décembre 2005



N° 96

L'an deux mille cinq et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, Mme GARCIA, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, M.M. CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M. BOUSQUEL, Mme PETARD.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de M. OUSSET
 M. ELLUL en faveur de Mme ROMERO
 M. ALLOUCHE en faveur de M. SAUVAN
 M. ROUANET en faveur de M. CONTE
 Mme DE HULLESSEN en faveur de Mme RAMON BOTONNET
 Mme PETIT en faveur de M. MORENO
 M. ALBARIT en faveur de Mme GARCIA
 Mme FONS VINCENT en faveur de M. BOUISSEREN
 M. FEVRIER en faveur de M. BOUSQUEL
 Mme AZEMAR en faveur de Mme HARO

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

DEMANDE DE PARTICIPATION DE MONTPELLIER AGGLOMERATION AU TITRE DES PROJETS D'INERET COMMUNAUTAIRE – Année 2006

Rapporteur : Madame LABORDE

La commune de JUVIGNAC souhaite regrouper sur le site de Courpouyan, en un même lieu sa crèche et sa halte-garderie, avec extension de la capacité d'accueil. Ce souhait, s'accompagnerait d'un projet innovant pour la région, à savoir l'accueil conjoint d'enfants handicapés moteurs et d'enfants valides.

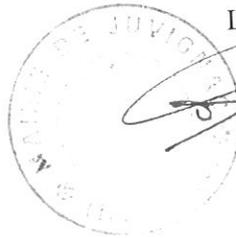
Ce projet d'établissement, d'après le professeur AULOMBARD « répond aux attentes et devance les besoins d'une population qui augmente régulièrement et dont le taux de naissance à risque reste étonnement très stable (de 1.5 à 2 naissances pour 1000). Il correspond aux motivations de la société actuelle : accepter les différences, s'entr'aider, s'enrichir à travers l'autre, s'adapter ; c'est un lieu de vie commune où les différences se coordonnent. C'est un lieu d'écoute des parents qui leur permet de mieux vivre les problèmes de leurs enfants en se regroupant et en intervenant, s'ils le souhaitent, de façon active et concrète. Il représente la volonté des pouvoirs publics de promouvoir la prise en charge des personnes handicapées ».

Ce projet estimé à 1 602 996, 77 €, se doit d'être fédérateur. Il ne peut être porté uniquement par la commune de JUVIGNAC.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de solliciter la participation de Montpellier Agglomération au titre des projets d'intérêt communautaire (année 2006).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame LABORDE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

[Handwritten signature]

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13/12/2005
et publication
le 13/12/2005